

CONSERVATOIRE



n° 1 du 18 janvier 2012  
publié le 20 janvier 2012

**Syndicat Mixte de Gestion  
Conservatoire à Rayonnement Départemental  
« Olivier Messiaen »**

---

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »  
17, rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS  
T. 04.92.31.52.36.

# ORDRE DU JOUR

<b>Acte</b>	<b>Référence</b>	<b>Intitulé</b>
		Approbation du procès-verbal du Comité syndical du PV du 23 novembre 2011
Délibération	01 (18/01/12)	Tableau des biens à réformer
Délibération	02 (18/01/12)	Modification de la programmation artistique 2011 – 2012
Délibération	03 (18/01/12)	Décision Modificative n° 2
Délibération	04 (18/01/12)	Prise en charge des frais de déplacements pour la formation
Délibération	05 (18/01/12)	Modification de la régie d'avances
Délibération	06 (18/01/12)	Création de quatre postes d'enseignant spécialisé d'enseignement artistique
Délibération	07 (18/01/12)	Demandes de remboursement des droits d'inscription
Délibération	08 (18/01/12)	Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2012
Délibération	09 (18/01/12)	Refus de remboursement des droits d'inscription d'un élève lors du Comité du 23 novembre 2011

## **SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

### **COMITE SYNDICAL**

Le mercredi 18 janvier 2012 à 16 heures dûment convoqué par lettre individuelle en date du 4 janvier 2012, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Un huis clos a été demandé par le Président entre 17 h et 17 h 15 pour évoquer une question relative à un enseignant.

#### **Etaient présents :**

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte  
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes des Trois Vallées  
Monsieur René MASSETTE, Conseiller Général  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant la Communauté de Communes Durance Luberon Verdon  
Claude FIAERT, Conseiller général

#### **Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD  
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD  
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint  
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint des services du Conseil général  
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale  
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la Communauté de Communes Durance-Luberon-Verdon

#### **Etaient absents excusés :**

Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale  
Madame Nadine VOLLAIRE, représentant la Communauté de Communes des Trois Vallées  
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant la Communauté de Communes Durance Luberon Verdon

**Délibération n° 01(18/01/12)**

**Objet :**        **Tableau des biens à réformer**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Entendu** le rapport du Président présentant la nécessité de réformer des biens compte tenu de leur état de vétusté,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'approuver** la liste des biens à réformer conformément au tableau joint en annexe ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 18 janvier 2012.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

**Tableau des biens du Conservatoire à réformer  
décidés en Comité syndical du 18 janvier 2012**

Compte	N° inventaire	Désignation	Valeur d'acquisition	Motif de la sortie
205	2002-01B	logiciel TDS	813,28	obsolète
205	2002-02B	Logiciel PC directeur	775,01	obsolète
205	2003-01	logiciel gestion des élèves musicole	2548,11	obsolète
205	2006-02	LOGIEL PAYE COMPTA BI POSTE	4532,84	obsolète
2158	2003-03	Aspirateur Dyson	469	obsolète
2158	2005-03	1 aspirateur hoover C2808	214,09	obsolète
2181	2002-03	store intérieur	526,02	obsolète
2183	1994-10	Compacq + imprimante laser+micro	3215,61	obsolète
2183	1994-15	Logiciel works+ onduleur	659,94	obsolète
2183	1995-12	Ecran+imprimante+ extantion	4573,47	obsolète
2183	1996-11	un onduleur	273,94	obsolète
2183	1998-17	photocopieur + 2 fax	201,62	obsolète
2183	2003-10	machine à calculer	162,9	obsolète
2183	2003-11	pc pentium 4+logiciel+ antivirus+ imprimante+ scanner	1722,24	obsolète
2183	2003-12	imprimante A3 deskjet 1220C	523,85	obsolète
2183	2003-15	imprimante HP 380	142,32	obsolète
2183	2003-16	Ecran 17" + imprimante HP Deskjet 5652	453,28	obsolète
2183	2003-17	Extension mémoire	60,99	obsolète
2183	2004-02	Ordinateur fujitsu + écran	1487,16	obsolète
2183	2004-02B	Scanner Perfection epson	328,9	obsolète
2183	2004-02C	imprimante Canon I6500 A3	586,04	obsolète
2183	2004-03	Ordinateur fujitsu siemens scenic + onduleur	1209,16	obsolète
2183	2004-11	ordinateur siemens	1039,32	obsolète
2183	2004-13	micro ordinateur magnus+Logiciel	1526,1	obsolète
2183	2004-13B	écran 17" HP	375,54	obsolète
2183	2004-13C	lecteur externe ZIP + cartouche	247,57	obsolète
2183	2005-06	ordinateur optiflex 2400+ 1 écran+1 imprimante	1128	obsolète
2183	2005-07	1 imprimante HP 9300 A3 et 1 onduleur 500VA	200	obsolète
2183	2007-03	1 écran+ 2 onduleurs	422,19	obsolète
2183	2007-03C	imprimante canon IP4300	419	obsolète
2184	1997-01	chauffeuse accueil	47	obsolète
2188	1995-10	un disque dur	670,78	obsolète
2188	1995-11	2 pieds de micro	137,2	obsolète

## Délibération n° 02 (18/01/12)

**Objet :**           **Modification de la programmation artistique 2011 - 2012**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** les délibérations du 5 octobre et 23 novembre 2011 relatives à la programmation artistique 2011 – 2012 ;

**Entendu** le rapport du Président présentant les modifications de la programmation artistique 2011 – 2012 ;

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **d'approuver** la programmation artistique 2011 – 2012 d'un montant global de 39 807,50 euros selon le tableau joint en annexe afin de prendre en compte les modifications suivantes :
  - la prestation d'un intervenant de « Temps Danse & Co » pour un montant de 427,50 euros TTC ;
  - le recrutement d'une violoniste pour la répétition et le concert du projet King Arthur pour une rémunération de 250 € auxquels s'ajoutent les frais de déplacement ;
  
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 18 janvier 2012.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

**- Programmation artistique pour l'année 2011 – 2012 proposée le 18/01/2012 -**

<b>Programmation</b>	<b>Dates</b>	<b>Lieu</b>	<b>Nature des dépenses</b>	<b>Coût estimatif</b>
Stage de danse traditionnelle	6 septembre	Manosque	Cie Talon Pointe	565,00
Stages de jazz	Sur l'année	Manosque Digne-les-Bains	3 intervenants 18 interventions sur 9 mois	3 240,00
Rencontres de guitares	26 novembre	Manosque Jean le Bleu	enseignants	0
Master class jazz vocal	26 novembre	Digne-les-Bains René Char	Rémunération intervenante Défraiements pour 2 intervenants	425,00
Master class de chant et de basse continue	26 novembre		Rémunération de 2 intervenantes + défraiements	1 000,00
Croisement théâtre et danse contemporaine	16/11 et 14/12 26/11/2011	Manosque Digne-les-Bains	Rémunération d'une intervenante	300,00
Bal musiques et danses traditionnelles	3 décembre	Manosque	Bal : rémunération AKSAK Défraiements et repas Location salles Osco Manosco SACEM	7 600,00 400,00 1 150,00 200,00
Stage musiques et danses traditionnelles AKSAK	15 – 16 octobre	Manosque Digne-les-Bains	Stage : rémunération AKSAK	
Projet King Arthur Concert et répétition	21 janvier 2012	Théâtre Sainte-Tulle	Rémunération d'une violoniste + défraiements	250,00
Croisement théâtre et danse contemporaine	11 – 12 février 2012	Antenne de Manosque	Rémunération d'un intervenant de « Temps danse and co »	427,50
Représentation OPUS	11 février	Manosque Eglise St-Sauveur	Prestation Repas Eglise Saint-Sauveur	4 000,00 200,00 100,00
Master class jazz	18 février	Digne-les-Bains René Char	Rémunération du trio jazz	800,00
Week-end musical Master class mus. chambre Master class de flûte Rencontre vents avec chef	9 mars 10 mars 11 mars	Manosque Jean le Bleu	Rémunération des intervenants Rémunération des intervenants Rémunération intervenant	1 500,00 1 500,00 1 000,00
Master class blues Partenariat R. Char	24 mars 25 mars	Digne-les-Bains René Char	Rémunération Keith B. Brown Rémunération Malted Milk	800,00 800,00
Master class musique Stravaganza baroque	14 avril	Digne-les-Bains René Char	Rémunération deux intervenants	800,00
King Arthur	17 mars	A définir	Stage de chant Stage basse continue Accessoires, costumes, autres interventions Location de matériel	500,00 500,00 500,00 2 750,00
Création Prejlocaj	Sur l'année		Rémunération Défraiements	4 000,00
Interventions en milieu scolaire	A définir	A définir	Rémunération musiciens Défraiements SACEM	4 000,00

Concert des professeurs	16 juin	Digne les Bains René Char		0
Auditions du Conservatoire			SACEM	500,00
<b>TOTAL</b>				<b>39 807,50</b>



**Délibération n° 03(18/01/12)**

**Objet :            **Décision Modificative n° 2****

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** le Budget primitif 2011 approuvé le 9 mars 2011 ;

**Entendu** le rapport du Président la Décision Modificative n° 2 pour l'année 2011 ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'approuver** la Décision Modificative n° 2 selon le tableau joint en annexe ;
  
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 18 janvier 2012.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

**- Décision Modificative n° 2 décidée en Comité syndical du 18 janvier 2012 -**

DESIGNATION	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60628-01- AUTRES FOURNITURES NON STOCKES	0,00	100,00	0,00	0,00
d-60631-01- FOURNITURES D'ENTRETIEN	0,00	2 100,00	0,00	0,00
D-6122-01- CREDIT BAIL MOBILIER	0,00	2 000,00	0,00	0,00
D-6135-01 LOCATIONS MOBILIERES	0,00	5 800,00	0,00	0,00
D-6184 -020- VERSEMENT ORGANISMES DE FORMATION	0,00	593,24	0,00	0,00
D-6185-311- FRAIS DE COLLOQUES ET DE SEMINAIRES	0,00	10 000,00	0,00	0,00
D-6226-311 HONORAIRES	0,00	21 700,00	0,00	0,00
D-6241-311 TRANSPORTS DE BIENS	0,00	900,00	0,00	0,00
D-627-011 - Services bancaires et assimilés	0,00	302,53	0,00	0,00
<b>TOTAL D 011 - Charges à caractère général</b>	<b>0,00</b>	<b>43 495,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
D-64118-202 - AUTRES INDEMNITES	0,00	1 500,00	0,00	0,00
D-64138-33 - Autres indemnités	0,00	3 600,00	0,00	0,00
D-6456-01 Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	600,00	0,00	0,00
D-6478-01 - Autres charges sociales diverses	0,00	100,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>5 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
R - 6419 - remboursement sur rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	13 167,71
R - 6419 - remboursement sur rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	5 195,93
<b>TOTAL R 013 - Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 363,64</b>
R - 7062 - 311 - Redevances et droits des services à caractère culturel	0,00	0,00	4 408,10	0,00
R - 70848 - 311 - aux autres organismes	0,00	0,00	0,00	24 914,00
R - 70878 - 01 - par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	3 002,53
<b>TOTAL R 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 408,10</b>	<b>27 916,53</b>
R - 758 - 01 - Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	7 423,70
<b>TOTAL R 75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 423,70</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>49 295,77</b>	<b>4 408,10</b>	<b>53 703,87</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>49 295,77</b>		<b>49 295,77</b>

(1) y compris les restes à réaliser

## Délibération n° 04(18/01/12)

**Objet :**           **Prise en charge des frais de déplacements pour la formation**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Considérant** le courrier du CNFPT PACA informant que les frais de déplacement des stagiaires ne seront plus pris en charge par cet organisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 compte tenu que la loi n° 2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificatives a imposé une réduction de 1 % à 0,9 % du taux plafond de la cotisation obligatoire due au CNFPT ;

**Considérant** le rapport du Président présentant la possibilité d'utiliser l'avion comme moyen de transport sous réserve de nécessité de service ;

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **d'approuver** la prise en charge par le Conservatoire des frais de déplacements pour les agents se rendant aux formations dispensées par le CNFPT, autres que les formations de préparation aux concours ;
- **d'approuver** le recours à l'avion comme moyen de transport sous réserve de nécessité de service ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 18 janvier 2012.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

## Délibération n° 05(18/01/12)

**Objet :**           **Modification de la régie d'avances**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** la délibération n° 08(16/02/11) du 16 février 2011 relative à la constitution d'une régie d'avances ;

**Vu** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 13 janvier 2012 ;

**Entendu** le rapport du Président présentant la nécessité d'apporter des modifications dans les modalités de la régie d'avances du Conservatoire ;

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **d'approuver** les modifications suivantes de la régie d'avances :
  - augmentation du montant maximum par achat qui sera limité à 1 200 euros,
  - intégrer dans les dépenses éligibles à la régie une avance sur les frais de déplacement permettant ainsi de réserver les billets de transport, avion et train, pour les agents se rendant en formation ou à des réunions,
  - intégrer dans les dépenses éligibles à la régie les petits équipements nécessaires au fonctionnement du Conservatoire.

Le montant maximum de l'avance de 1 500 euros consentie au régisseur reste identique.

- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 18 janvier 2012.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

**Délibération n° 06(18/01/12)**

**Objet :**        **Création de quatre postes d'assistant spécialisé d'enseignement artistique**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Entendu** le rapport du Président présentant la nécessité de modifier le tableau des cadres d'emploi par la création de quatre postes d'assistant spécialisé d'enseignement artistique pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'approuver** la création de 4 postes d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 comportant le nombre d'heures suivant :
  - 2 postes à 20 heures
  - 1 poste à 10 heures
  - 1 poste à 4 heures
  
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 18 janvier 2012.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

## Délibération n° 07(18/01/12)

**Objet :** Demandes de remboursement des droits d'inscription

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Entendu** le rapport du Président présentant trois demandes de remboursement des droits d'inscriptions ;

**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE

- **d'approuver** la demande de remboursement des droits d'inscription pour Ludivine VALLETTE, inscrite en cours guitare et formation musicale, concernant les 2ème et 3ème trimestres de l'année scolaire 2011 – 2012 compte tenu que l'arrêt des cours est motivé par la mutation professionnelle du père ;
- **de rejeter** les demandes de remboursement des droits d'inscriptions pour les élèves suivants :
  - Camille GARAU inscrite en cours de piano et de formation musicale ;
  - Denise BRAYARD REIS inscrite en cours de formation musicale.
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 18 janvier 2012.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

**Délibération n° 08(18/01/12)**

**Objet :**        **Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2012.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Entendu** la communication du Président présentant les orientations budgétaires 2012 concernant le Conservatoire à Rayonnement Départemental ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'approuver** les orientations budgétaires de l'exercice 2012.
  
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 18 janvier 2012.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

**Délibération n° 09(18/01/12)**

**Objet :**           **Demande de remboursement des droits d'inscription**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** la délibération n° 08(23/11/11) du 23 novembre 2011 relative au refus du remboursement des droits d'inscription pour l'élève Lina MAURY ;

**Entendu** le rapport du Président présentant la réclamation de Madame MAURY suite au rejet de sa demande de remboursement ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'approuver** la demande de remboursement de la totalité des droits d'inscription pour Lina Maury compte tenu des motifs avancés, soit un montant de 125 euros ;
  
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 18 janvier 2012.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.